

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Notice à lire en priorité

DEPUIS 2014 - NOUVELLE EDITION

« Référentiel Lycée du XXI^e siècle »

Depuis maintenant deux ans, la direction des Lycées a édité son nouveau référentiel des lycées, refonte presque complète des précédents.

La lecture de cette notice vous permettra une utilisation optimale de ces nouveaux documents.

ORGANISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel « *Lycées du XXI^e siècle* » comprend **7 guides** :

- 1 Guide **général**
- 4 Guides **fonctionnels** :

Guide fonctionnel 1 : Accueil et Encadrement

Guide fonctionnel 2 : Enseignements

Guide fonctionnel 3 : Fonctions supports de la vie lycéenne

Guide fonctionnel 4 : Fonctions support de l'établissement

Nota : pour les espaces Pôle ressources (CDI, locaux des professeurs, vie lycéenne) et Salles d'enseignement scientifique (GRES), se reporter au dossier « pôle ressources + GRES » dans le dossier guides fonctionnels. En effet, ces référentiels ayant été élaborés en 2011, ils n'ont pas encore été intégrés à la refonte.

- 2 Guides **thématiques** :

Guide thématique 1 : Qualité environnementale

Guide thématique 2 : Prescriptions techniques (à venir)

- Des guides **transversaux** : ces guides sont des extraits de plusieurs guides fonctionnels traitant des sujets requérant une expertise particulière. Ils apportent des renseignements complémentaires ou exhaustifs sur le thème abordé (guide restauration, guide Voie, données, images). Ils sont réservés à des spécialistes.

COMMENT UTILISER LES REFERENTIELS

La lecture du guide général est impérative avant la lecture d'un autre guide.

Ensuite, l'utilisateur peut aller chercher l'information de la manière suivante :

- Si elle est d'ordre fonctionnel ou d'organisation de l'espace : dans les guides fonctionnels
- Si elle concerne la qualité environnementale ou des aspects techniques : dans les guides thématiques
- Si elle concerne un sujet traité dans plusieurs guides ou aborde un domaine d'expertise : dans les guides transversaux

MISE A JOUR 2016

En janvier 2016, en concertation avec les représentants des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice, la direction des Lycées a modifié les charges horaires et les surfaces de certaines salles.

Ces modifications, reportées dans les guides concernés sont annotées en rouge pour permettre aux utilisateurs habitués de repérer rapidement les éléments qui ont changé.

Des changements ont été apportés sur les documents suivants :

- **Guide fonctionnel 2 page 10**, modification des charges horaires des salles d'enseignement général.
- **Guide régional d'équipement des sciences GRES** (dans le dossier guides fonctionnels – pôle ressources + GRES), modification des surfaces de certaines salles ainsi que des charges horaires. Résumé des modifications **page 17** du document GRES.